



Briare, le 02 juillet 2021

Le Président de la Communauté de
Communes Berry Loire Puisaye

à

Communauté des Communes Giennoises
Monsieur le Président
3 Chemin de Montfort
BP 50114
45503 GIEN Cedex

N/Réf. : ER/GD/CC/2021-216

OBJET : Consultation sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Monsieur le Président,

Par mail en date du 30/06/2021, vous avez saisi la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour avis sur votre projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal prescrit par l'arrêté n°2021/349 du 24/06/2021.

Après étude du document, nous émettons un avis favorable sur le dossier dans la mesure où aucune disposition de votre projet ne vient induire d'incidences sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ou contredire nos projets communautaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères et respectueuses salutations.

Le Président,



Monsieur Emmanuel RAT